

## CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

1. Respecter les statuts de la FFFSH.
2. Valoriser le patrimoine local dans sa diversité en organisant des fêtes et/ou spectacles à caractère historique, obligatoirement avec des personnages vivants costumés.
3. Gérer avec la plus grande rigueur (administrative, fiscale, sécuritaire ...) le projet culturel.
4. Promouvoir la dimension sociale, économique et/ou territoriale, du projet.
5. Être sincère dans la présentation et la promotion de la manifestation et s'interdire le plagiat.
6. Privilégier l'animation culturelle à la dimension commerciale.
7. \* Prendre en compte, pour l'accueil du public, des bénévoles et des prestataires : les conditions d'accueil des handicapés chaque fois que cela est possible (PMR surtout), les conditions de parking, la sécurité, la sûreté, les précautions sanitaires \*\* (conformément aux recommandations des autorités), la démarche environnementale.
8. \* Accueillir, respecter, protéger les membres de la structure (fiche d'inscription, charte, assurances...).
9. Défendre le mouvement fédéral par l'utilisation maximale des logos, des liens Internet... sur tous les outils de diffusion et de promotion. \* Actualiser au moins annuellement les pages de sa structure et de ses manifestations sur le site Web de la FFFSH.
10. \* Retourner en temps voulu le « Bilan de saison » pour nos outils statistiques à destination des instances nationales.
11. \* Appliquer un tarif réduit, s'il existe, aux détenteurs de la carte FFFSH de l'année en cours dûment complétée et l'annoncer à la billetterie.
12. \* Proposer au public des documents touristiques afin de valoriser le patrimoine de la région.

*\* Pour ces items, un délai de 3 ans initial (première adhésion) pour la mise en conformité est prévu.*

*\*\* La dimension « sûreté-sécurité » peut concerner : contrôle des entrées, prévention incendie, conditions d'évacuation, risques sanitaires...*

Texte validé par le CA de la FFFSH, le 2 octobre 2020